

PAUVRETÉ ET EXCLUSION SOCIALE

Intervenir à l'échelle municipale,
en période électorale et au-delà

INFORMATIONS GÉNÉRALES



Le gouvernement municipal passe souvent sous le radar lorsqu'il est question de lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale. C'est surtout le gouvernement provincial qui administre les programmes de soutien au revenu, avec un certain apport du gouvernement fédéral.

Cependant, les gouvernements municipaux ont des compétences et des responsabilités qui ont un impact direct sur l'inclusion et l'exclusion sociales des personnes en situation de pauvreté. Le palier municipal est la plus petite échelle de gouvernement au Québec. C'est celui qui est le plus proche de la vie quotidienne.

Les contextes municipaux varient beaucoup à travers le Québec, particulièrement entre les très grandes villes, les villes, les banlieues et les milieux ruraux. Dans les petits milieux, les communautés tendent à être « tricotées serrées », ce qui peut présenter des avantages en matière d'inclusion et de solidarité. Cependant, le poids des étiquettes peut y être très fort.

La pauvreté en milieu rural peut être plus difficile à percevoir qu'en milieu urbain, et les élu·e·s sont souvent moins outillé·e·s pour en mesurer l'ampleur. Conséquemment, la lutte à l'exclusion sociale des personnes en situation de pauvreté est rarement prise « de front » dans les municipalités rurales : on préfère souvent parler de développement local ou de revitalisation.

Les contextes ruraux et urbains présentent également des différences marquées sur le plan de la politique municipale. Dans plusieurs municipalités rurales, les élections procèdent par acclamation puisqu'il n'y a qu'un·e seul·e candidat·e aux postes de conseiller ou conseillère ou de maire ou mairesse, et les élu·e·s n'y sont pas nécessairement des politicien·ne·s de carrière. Au contraire, dans les grandes villes comme Québec ou Montréal, les campagnes électorales sont des moments politiques très forts où s'affrontent des hommes et des femmes politiques chevronné·e·s aux plateformes très développées.

Les types d'intervention pour lutter contre l'exclusion sociale des personnes en situation de pauvreté dans nos municipalités doivent tenir compte de ces différents contextes sociaux et politiques.

Compétences et responsabilités municipales



Le tableau suivant présente des compétences et des responsabilités municipales qui ont un impact direct sur l'inclusion et l'exclusion sociales des personnes en situation de pauvreté. Certaines sont partagées avec le palier provincial, et même avec le palier fédéral. Ce partage s'opère différemment selon les contextes municipaux. Par exemple, certaines municipalités ont leur propre service de police, alors que d'autres sont desservies uniquement par la Sûreté du Québec ou la Gendarmerie Royale du Canada.

COMPÉTENCES ET RESPONSABILITÉS	GOUVERNEMENTS	
	MUNICIPAUX	PROVINCIAL
SÉCURITÉ INCENDIE	✓	
EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT DES EAUX	✓	
MATIÈRES RÉSIDUELLES	✓	
PARCS ET ESPACES VERTS	✓	✓
LOISIRS ET CULTURE	✓	✓
RÉSEAU ROUTIER	✓	✓
SERVICE DE POLICE	✓	✓
TRANSPORT EN COMMUN	✓	✓
HABITATION	✓	✓
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	✓	✓
AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET URBANISME	✓	✓
ÉDUCATION		✓
SOLIDARITÉ SOCIALE		✓
SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX		✓

Source : Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, 2020

Différentes divisions municipales : à qui s'adresser ?

À l'intérieur même de la sphère municipale, on retrouve différentes échelles de compétences et de responsabilités. Il faut tenir compte de ces différences d'une municipalité à l'autre afin de faire valoir ses revendications aux bonnes personnes et aux bonnes instances.

Les communautés métropolitaines

Le Québec comprend deux **communautés métropolitaines**, celle de Montréal (CMM) et celle de Québec (CMQ). Elles sont responsables :

- De l'aménagement du territoire ;
- Du développement économique, artistique et culturel ;
- Des équipements, infrastructures, services et activités à l'échelle métropolitaine ;

- De la planification du transport en commun ;
- De la gestion des matières résiduelles ;
- Du logement social et de l'assainissement de l'air et de l'eau (Montréal) ;
- Du développement touristique (Québec).

Les arrondissements

Plusieurs grandes villes sont divisées en **arrondissements**. Chacun est doté de son propre conseil (avec un maire ou une mairesse dans le cas de Montréal) et est responsable :

- De la gestion de certains services locaux ;
- De la consultation auprès des résident·e·s ;
- De la représentation à l'intérieur du conseil municipal central.

Les agglomérations

Les **agglomérations** sont des regroupements de municipalités qui partagent l'exercice de certaines compétences, par exemple :

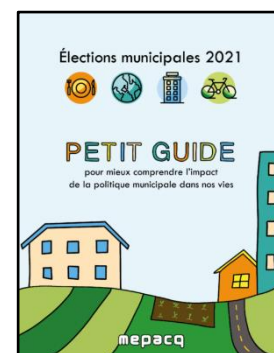
- Les services de police, de sécurité civile et de sécurité incendie ;
- Le transport collectif ;
- L'alimentation en eau ;
- La gestion des matières résiduelles.

Les Municipalités régionales de comté (MRC)

Les **MRC** sont des regroupements de municipalités et d'agglomérations. La plupart des municipalités du Québec font partie d'une MRC. Les MRC sont responsables entre autres de l'aménagement du territoire et du développement local et régional.

Pour en savoir plus sur la structure municipale et les enjeux de démocratie à cette échelle, nous vous invitons à consulter le guide *Élections municipales 2021* produit par le Mouvement d'éducation populaire et d'action communautaire du Québec (MEPACQ). Le guide est disponible à l'adresse suivante :

<https://mepacq.qc.ca/tool/petit-guide-des-elections-municipales-2021/>



La Table nationale des Corporations de développement communautaire (TNCDC) a publié une plateforme électorale destinée aux candidat.e.s sur les thèmes de la transition socio-écologique, le développement social local en concertation, le transport collectif et adapté, le logement social et communautaire et la sécurité alimentaire. La plateforme est disponible à l'adresse suivante : https://www.tncdc.com/wp-content/uploads/2021/09/Plateforme_Electorale-Municipales-2021-VF.pdf

